

# Berne,

# les anabaptistes

# et le bon Dieu

JURASSIENS  
20.5.82

**JUSQU'À** la fin du mois de juin, le Musée d'histoire de Berne consacra une exposition aux anabaptistes bernois afin de commémorer le 450<sup>e</sup> anniversaire de la persécution dont cette secte religieuse fut l'objet. C'est en 1538 qu'eut lieu l'ultime tentative de conciliation entre les autorités bernoises et les représentants des anabaptistes, tentative qui se solda par un échec et marqua le début d'une affreuse persécution poursuivie jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

Berne condamna les anabaptistes à la mort ou aux galères. Nombre d'entre eux trouvèrent refuge dans la principauté jurassienne, qui se signalait par sa tolérance en matière religieuse. C'est la raison pour laquelle la Conférence européenne des anabaptistes, appelés aujourd'hui mennonites, s'est tenue à l'Ascension dans le Jura, c'est-à-dire à Tramelan.

## Rappel historique

A l'heure de cette commémoration, il est bon de rappeler quelle a été l'attitude des anabaptistes envers leur terre d'accueil, et celle des Bernois à l'égard de cette église.

En janvier dernier, la famille Musey, hébergée par des mennonites du Jura, a mis en évidence l'esprit d'ouverture et le sens de l'hospitalité qui règnent souvent dans ce milieu, même si l'histoire montre que d'autres membres de cette communauté, manipulés par les anciens persécuteurs bernois, ont trahi naguère le pays qui vint pourtant au secours de leurs aïeux.

Chassés du canton de Berne par leurs Excellences auxquelles ils refusaient le service militaire, les anabaptistes furent accueillis par le prince-évêque de Porrentruy, qui leur garantit la liberté de culte et la non-obligation de faire du service militaire. 1)

En 1815, l'annexion à Berne va placer les anabaptistes devant un dilemme. D'une part, leurs ancêtres ayant été massacrés par Berne, ce dont ils se

souviennent, ils ont tout lieu de se méfier de la nouvelle administration. D'autre part, en ce XIX<sup>e</sup> siècle marqué par la montée des nationalismes, ils ont peine à contenir un sentiment qui les rapproche des anciens persécuteurs de langue allemande et les éloigne de leurs hôtes jurassiens.

## Un choix difficile

Avec l'apparition des velléités séparatistes jurassiennes, les mennonites auront à choisir entre la fidélité à leur histoire et la fidélité à leur origine. Ce choix va scinder la communauté religieuse entre partisans et adversaires de Berne.

Pour s'attirer les faveurs de ses ex-victimes, Berne les traitera avec tous les ménagements possibles. Les anabaptistes seront non seulement placés sous la protection de la loi, mais on leur ouvrira des écoles allemandes officielles; ils pourront déroger à la forme habituelle du serment et remplir leurs obligations militaires par voie de substitution. En 1831, le gouvernement va même jusqu'à leur accorder la dispense du service militaire moyennant le versement d'une taxe. Bien que corrigée en 1850, cette atteinte au principe de l'égalité devant la loi subsistera dans les faits jusqu'en 1874.

## Au-delà des exigences

En ce qui concerne l'assimilation linguistique de ces exilés de langue allemande, force est de constater que la germanisation orchestrée par Berne s'est servie habilement de l'anabaptisme, et réciproquement. Quand les anabaptistes prétendaient ne pouvoir célébrer Dieu qu'en allemand, ils allaient bien au-delà des exigences liturgiques. Installés dans le canton de Neuchâtel ou dans le Pays de Montbéliard, d'autres membres de la même secte se sont assimilés linguistiquement.

Geneviève Grimm-Gobat  
(Suite en page 2)

# Berne, les anabaptistes et le bon Dieu

(Suite de la première page)

Au contraire des autorités neuchâtoises, celles de Berne ne favorisèrent pas l'assimilation des mennonites installés chez nous, bien au contraire. A l'image des immigrés de l'Ancien canton qui submergèrent les districts méridionaux du Jura à la fin du siècle passé, les anabaptistes ne sentirent pas l'obligation d'adopter la langue du pays qui leur avait offert l'hospitalité.

En outre, Berne, qui a toujours trouvé intérêt à conférer un pseudo-aspect confessionnel au problème jurassien, se sert aujourd'hui encore des anabaptistes pour justifier ses manoeuvres de germanisation. Chaque fois qu'il a été question de fermer les écoles allemandes du Jura, l'argument confessionnel a été agité inopportunément.

A Antonio Erba qui, en 1984, demandait la fermeture des écoles allemandes publiques de Mont-Tramelan, de Moron et de Montbautier, le gouvernement bernois répondit qu'il refusait de régulariser la situation car « les communes concernées englobent une communauté religieuse et peuvent ainsi prétendre à un droit subsidiaire... »

Le bon Dieu ne parlerait-il qu'allemand ? Ne serait-il qu'au seul service du « Grosskanton » ? Berne n'a jamais hésité à mêler la foi à ses basses besognes. Aussi, lors de la récente sortie de « For-

ce démocratique » à Mäggisberg, le président du gouvernement bernois, s'adressant aux bénéficiaires des caisses noires, a-t-il appelé le Ciel à leur secours : « Vive notre canton ! Que Dieu soit avec nous ! »

Mais les jeunes du Groupe Sanglier ne croient plus guère au « dieu bernois » qui est en passe de transformer notre région en purgatoire. La formule « On préfère la patte de l'ours à la griffe des curés » n'a plus de prise sur la nouvelle génération, qui ne ressent pas son statut comme le choix entre deux maux, mais entend accéder aux responsabilités publiques.

Les mennonites et les réformés qui vivent dans la République et Canton du Jura peuvent témoigner qu'il n'est pas indispensable de se mettre à plat ventre devant les autorités cantonales pour pouvoir, en toute liberté, s'incliner devant Dieu.

Geneviève Grimm-Gobat

1) Réd. - La tolérance de ces princes catholiques, qui autorisèrent les anabaptistes à s'établir sur les hauteurs du Jura méridional, est d'autant plus remarquable que les autochtones (protestants) de la Vallée de Moutier et du district de Courtelary manifestèrent une vive résistance. En font foi les pétitions envoyées à la Cour de Porrentruy.